

# RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT SUR LES PARKINGS PUBLICS

## Modifications à partir du 1.1.2020

Grace au développement positif de la rotation des places de stationnement, les tarifs de parking dans la commune de Mertert seront adaptés à partir du 01.01.2020. En plus, la durée maximale de stationnement sera augmentée de 60 à 90 minutes, afin de garantir plus de flexibilité. La réglementation des parkings à Wasserbillig sera adaptée comme suit :



### GRAND-RUE

**Pour résidents et non-résidents**

MAXIMUM 90 MINUTES, **payant**

du lundi au samedi, de 8h00 à 18h00, pendant 90 minutes au maximum

1/2 heure : ticket gratuit (Brötchentaste)

0,10€ pour 10min | 0,90€ pour 90min



### PARKING EGLISE

**Pour résidents et non-résidents**

MAXIMUM 90 MINUTES, **payant**

du lundi au samedi, de 8h00 à 18h00, pendant 90 minutes au maximum

1/2 heure : ticket gratuit (Brötchentaste).

0,10€ pour 10min | 0,90€ pour 90min



### ESPLANADE DE LA MOSELLE, NR. 30-96, CÔTÉ DES BÂTIMENTS

**Pour résidents et non-résidents**

MAXIMUM 2 HEURES, **payant**

du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 2 heures au maximum

1/2 heure : ticket gratuit (Brötchentaste).

0,10€ pour 10min | 1,20€ pour 120min

# WASSERBILLIG



### PARKING PONT FRONTIERE WASSERBILLIG, RUE DES PONTS

**Pour résidents et non-résidents**

MAXIMUM 3 HEURES, **payant**

du lundi au samedi, de 8h00 à 18h00, pendant 3 heures au maximum

1/2 heure : ticket gratuit (Brötchentaste).

0,10€ pour 10min | 1,80€ pour 180min



### PARKING CENTRE CULTUREL, CÔTÉ DROIT

**Pour résidents et non-résidents**

MAXIMUM 3 HEURES, **payant**

du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 3 heures au maximum

1/2 heure : ticket gratuit (Brötchentaste).

0,10€ pour 10min | 1,80€ pour 180min



### PARKING CENTRE CULTUREL, RESTE DU PARKING

**Pour résidents et non-résidents**

MAXIMUM 4 HEURES, **disque**

Stationnement avec disque, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 4 heures au maximum.

**Le stationnement sur les autres parkings à Wasserbillig non mentionnés ci-dessus est limité à 2 heures au maximum avec disque. La durée de stationnement n'est pas limitée pour les résidents détenteurs d'une vignette résidentielle de la zone respective.**

# WASSERBILLIG

## WASSERBILLIG



### LÉGENDE

-  **GRAND-RUE  
PARKING EGLISE**
-  **PARKING PONT FRONTIERE  
WASSERBILLIG, RUE DES PONTS**
-  **ESPLANADE DE LA MOSELLE  
NR. 30-96, CÔTÉ DES BÂTIMENTS**
-  **PARKING CENTRE CULTUREL**

# RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT SUR LES PARKINGS PUBLICS

**Nouveau à partir du 1.1.2020**

Dans la localité de Mertert, la réglementation de stationnement sera adaptée comme suit :



## PARKING RUE DU PORT - RUE HAUTE

**Pour résidents et non-résidents**

MAXIMUM 3 HEURES, **payant**

1

du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 3 heures au maximum

1/2 heure : ticket gratuit (Brötchentaste).

0,10€ pour 10min | 1,80€ pour 180min



## PARKING RUE DU PORT - RUE BASSE

**Pour résidents avec vignette** : la durée de stationnement n'est pas limitée

**Pour non-résidents** : MAXIMUM 2 HEURES, **disque**

2 3

du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 2 heures au maximum



## PARKING PRESBYTERE, RUE DU PARC

**Pour résidents avec vignette** : la durée de stationnement n'est pas limitée

**Pour non-résidents** : MAXIMUM 2 HEURES, **disque**

du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 2 heures au maximum

## MERTERT



## PARKING CENTRE CULTUREL, RUE DU PARC

**Pour résidents et non-résidents**

MAXIMUM 2 HEURES, **disque**

du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 2 heures au maximum



## PARKING TERRAIN DE FOOTBALL, RUE DU PARC

**Pour résidents et non-résidents**

MAXIMUM 2 HEURES, **disque**,

du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 2 heures au maximum



## PARKING FUNPARK, RUE DE LA MOSELLE

**Pour résidents et non-résidents**

MAXIMUM 3 HEURES, **disque**

Stationnement avec disque du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, pendant 2 heures au maximum

Le stationnement sur les autres parkings à Mertert non mentionnés ci-dessus est limité à 2 heures au maximum avec disque. La durée de stationnement n'est pas limitée pour les résidents détenteurs d'une vignette résidentielle de la zone respective.

# MERTERT



## LÉGENDE

-  1 PARKING RUE DU PORT - RUE HAUTE
-  2 3 PARKING RUE DU PORT - RUE BASSE
-  PARKING PRESBYTERE, RUE DU PARC
-  PARKING CENTRE CULTUREL, RUE DU PARC
-  PARKING TERRAIN DE FOOTBALL, RUE DU PARC
-  PARKING FUNPARK, RUE DE LA MOSELLE



## STATIONNEMENT POUR CAMIONNETTES ET MOTOR-HOMES (≤ 3,5T)

---

### **Interdiction de stationnement pour camionnettes et motor-homes dans toute la commune**

En complément au « stationnement résidentiel », le stationnement de camionnettes et motor-homes est interdit dans toute la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (sauf de 8h00 à 18h00 du lundi au samedi).

Pour ces deux catégories de véhicules, 3 alternatives sont proposées sur le territoire de la commune :

- Parking Giratoire Mertert, rue du Parc
- Parking Pont Frontière Wasserbillig, rue des Ponts
- Bande de stationnement dans la route d'Echternach (carrefour rue des Pépinières – Nr.92).

---

#### **Pour toutes informations supplémentaires :**

Service de l'Ordre

Tel. : 74 00 16 90

E-Mail : vignette@mertert.lu

Fax : 74 00 16 94

---

STATIONNEMENT POUR CAMIONNETTES ET MOTOR-HOMES ( $\leq 3,5T$ )

**MERTERT**



STATIONNEMENT POUR CAMIONNETTES ET MOTOR-HOMES ( $\leq 3,5T$ )

**WASSERBILLIG**

